

## DECISION CA127-2015

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers**  
**Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015**

**Objet de la d cision** Tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion – Laboratoire Jean Bodin

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver les tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion – Laboratoire Jean Bodin concernant les colloques "Droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager" et "Agence r gionale de sant , cinq ans apr s".

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 30 octobre 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
**Olivier TACHEAU**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 novembre 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction nom de la structure			Observations
	Désignation	Tarif Normal	UFR	
Colloque Droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager : Quelle réforme pour le droit du patrimoine culturel bâti? Du 15 au 16 décembre 2015	70,00 €	UFR Droit, laboratoire Jean Bodin	911EA20	Inscription 2 jours + déjeuner mercredi professionnels et institutionnels hors UA
	25,00 €			
Colloque Agence regionales de santé, cinq ans après? Du 26 et 27 Novembre 2015	40,00 €	UFR Droit, laboratoire Jean Bodin	911EA20	Inscription individuelle